

"A toutes et tous,

Vous trouverez ci-joint la protestation du Conseil national de l'Ordre des Médecins suite au vote par l'Assemblée de l'amendement 730, vote qui a eu lieu malgré le refus syndical unitaire de septembre 2009.

Si la loi est adoptée, il n'y aura plus de médecine du travail indépendante ; c'est un véritable détournement des ressources médicales au profit des employeurs.

L'indépendance du médecin est une condition sine qua non d'efficacité en prévention , sans laquelle plus aucune véritable prise en charge de la santé au travail ne sera possible.

Merci de faire entendre vos voix sur cette grave question, même si le texte est déjà au Sénat.

Ci-dessous un appel à résister, soyons unitaires sur cette question qui concerne la santé au travail de millions de salariés.

Cordialement

Le collectif des médecins du travail de Bourg en Bresse

Contact : elisabethdelpuech@hotmail.com"

Santé au travail : Protestation du Conseil national de l'Ordre des médecins (Site du CNOM)

16/09/2010

L'Assemblée nationale a voté, le 15 septembre 2010, une importante réforme de la santé au travail. Elle résulte d'un amendement dans le cadre d'une loi portant réforme des retraites.

Le texte voté ne répond pas aux attentes des salariés qui doivent bénéficier d'une prise en charge globale de leur santé. Il ne répond pas non plus aux nécessités de l'exercice des médecins du travail dans le respect de leur indépendance technique.

Le médecin du travail doit être le coordonnateur de l'équipe de santé pluridisciplinaire.

L'intervention de médecins non spécialisés en médecine du travail envisagée par le texte ne doit pas conduire à une perte de qualité et doit se faire au sein du service de santé au travail sans être déconnectée de la connaissance du milieu de travail et des postes de travail.

L'indépendance du médecin du travail doit être préservée dans les actions qu'il estime nécessaire de mener dans les entreprises et auprès des salariés.

Le Cnom s'étonne de l'absence de toute concertation et le regrette vivement alors qu'il demande depuis 6 mois à être reçu par le Ministre du travail pour évoquer ce sujet. Dans ces conditions il ne peut qu'émettre une vive protestation et rappeler ses [propositions émises en juin 2010](#).

APPEL A RESISTER CONTRE LA MISE A MORT DE L'AUTHENTIQUE MEDECINE DU TRAVAIL

A un moment aussi gravissime que la mise à mort de l'authentique médecine du travail, avec l'adoption à l'Assemblée Nationale de l'amendement 730, nous tous, médecins du travail, avons le devoir de résister et d'agir : à l'heure où le Sénat va devoir se prononcer, nous vous proposons de nous rassembler nombreux dans leurs locaux, certains sénateurs sont d'accord pour nous accueillir :

Le mercredi 6 octobre à 10h30 pour une réunion

Débouchant à 11h30 sur une conférence de presse

Libérez dès à présent vos agendas

Venez nombreux avec des banderoles

ATTENTION : Seuls certains pourront entrer au Sénat en raison de la taille de la salle mise à notre disposition mais il est très important qu'un maximum de participants soient présents et manifestent en signe de solidarité devant le Sénat.

Dès que possible nous vous informerons des modalités pratiques

Merci de confirmer votre inscription à l'adresse ci-dessous :

jacquelinechauvin@wanadoo.fr

En précisant vos nom, prénom et fonction, pour l'autorisation d'entrée au Sénat (carte d'identité obligatoire pour ceux qui souhaitent entrer)

**Au nom de tous ceux qui veulent sauver une authentique médecine et santé au travail
dans l'intérêt exclusif de la santé des salariés.**